



**FIMI**

FORUM  
INTERNATIONAL  
DES FEMMES  
AUTOCHTONES

# Appel à propositions 2023, *du Fond Ayni*

Questions fréquemment posées (QFP)





## \Appel à propositions 2023, du Fond AYNi – Questions fréquemment posées (QFP)

- 1. Si nous sommes une nouvelle organisation qui n'a jamais reçu de financement auparavant, pouvons-nous présenter une demande ?**  
Le Fonds Ayni accueille de nouvelles initiatives / groupes de Femmes Autochtones pour demander de petites subventions.
- 2. Nous sommes une organisation partenaire du fonds Ayni de FIMI. Nous avons reçu des fonds de Ayni auparavant. Pouvons-nous postuler à nouveau pour cet appel ?**  
Si votre organisation a eu une collaboration avec le Fonds Ayni de FIMI dans le passé et a terminé avec succès la mise en œuvre de votre projet, votre organisation est éligible pour postuler.
- 3. Notre organisation a une idée, mais nous ne sommes pas en mesure d'élaborer une proposition, pouvons-nous obtenir un soutien ?**  
Oui, vous pouvez toujours nous contacter pour des questions et de l'aide dans la formulation de votre proposition, assurez-vous de lire le guide de cet appel et la foire aux questions (FAQ), et si vous avez encore des questions, veuillez contacter : [ayni2023@iiwf.org](mailto:ayni2023@iiwf.org)
- 4. Le sponsor fiscal doit-il être une organisation ou un réseau de femmes ou de peuples autochtones ?**  
Il n'est pas nécessaire que le sponsor fiscal soit une organisation ou un réseau de femmes ou de peuples autochtones. Toutefois, l'organisation ou le réseau doit avoir des antécédents et de l'expérience de travail avec des organisations autochtones, une relation antérieure avec l'organisation à parrainer, et doit satisfaire au statut d'enregistrement légal et un compte bancaire au nom de l'organisation. La soumission de tous ces documents sera demandée si l'organisation candidate est présélectionnée.
- 5. Puis-je sélectionner plus d'un sujet de travail pour la demande ?**  
Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul sujet de travail pour la demande. Cependant, vous pouvez ajouter, en tant que « sous-thèmes », d'autres sous-thèmes pertinents des autres sujets restants qui seront pris en compte lors du développement des activités de votre projet.
- 6. Puis-je soumettre plus d'une proposition dans le cadre de cet appel ?**  
Les Femmes Autochtones ou les organisations de peuples autochtones admissibles ne peuvent soumettre qu'une seule demande dans le cadre de cet appel.
- 7. Nous mettons en œuvre les fonds des appels précédents pour les projets Semences ou le programme LFS du Fonds Ayni de FIMI. Pouvons-nous présenter une nouvelle demande dans le cadre de cet appel ?**  
Si votre organisation a un accord en cours de mise en œuvre active avec les ressources du Fonds Ayni, vous ne pouvez pas postuler à cet appel. Dans le cas où votre



proposition est en cours de clôture ou de finalisation, veuillez consulter le responsable du Fonds Ayni de FIMI qui suit votre projet.

**8. Je postule à cet appel par l'intermédiaire de ma propre organisation. Puis-je être membre d'un consortium pour une autre application ?**

Non, vous pouvez soumettre une seule demande de votre propre organisation ou en tant que participante à un consortium avec d'autres.

**9. Qui peut être une organisation reconnue de femmes ou de peuples autochtones qui peut fournir une lettre de recommandation ?**

Organisations et/ou réseaux de Femmes Autochtones ou de Peuples Autochtones reconnus à l'échelle nationale ou régionale qui ont eu un partenariat, une alliance ou une collaboration fructueuse avec FIMI. L'organisation de Femmes Autochtones ou de Peuples Autochtones reconnue à l'échelle nationale ou régionale qui a la reconnaissance des réseaux de Femmes Autochtones dans les régions couvertes.

**10. Que doit comprendre une lettre de recommandation ?**

**La lettre de recommandation doit comprendre :**

a) Témoignage écrit attestant qu'il s'agit d'une organisation ou d'un réseau de Femmes Autochtones ou de Peuples Autochtones ayant de bons antécédents de travail, que les Femmes Autochtones occupent des postes de gestion pertinents et sont celles qui prennent les décisions.

b) Nom et prénom, poste et coordonnées (adresse, e-mail, numéro de téléphone et autres moyens de communication alternatifs - WhatsApp, Skype, etc.) de la personne et de l'organisation responsable de la lettre de recommandation.

**11. Quels types de coûts peuvent être inclus dans le poste « co-investissement estimé » du budget de la proposition ?**

Le co-investissement total estimé se reflète dans tout ce que la communauté, l'organisation ou le groupe peut contribuer à la mise en œuvre du projet. Nous distinguons dans le budget les « contributions non quantifiables » telles que (mais sans s'y limiter) les langues, la spiritualité, les ressources communautaires (connaissances, temps, espace, etc.) pour atteindre un objectif collectif. Et les « contributions quantifiables » qui sont les contributions qui peuvent être traduites en valeur monétaire, par exemple, le temps de travail, les ressources techniques, les matériaux locaux, les services alimentaires, l'hébergement, la nourriture.

**12. Y a-t-il quelqu'un qui peut m'aider à accéder à l'utilisation de la plateforme ?**

Si vous avez des problèmes, veuillez nous contacter pour cet appel à : [ayni2023@iiwf.org](mailto:ayni2023@iiwf.org)

**13. Notre organisation n'est pas une organisation de Femmes Autochtones, mais travaille pour les Femmes Autochtones ? Pouvons-nous postuler ?**

Vous n'êtes pas admissible. Seules les organisations de Femmes et de Peuples Autochtones sont admissibles à cet appel. Dans le cas d'une organisation mixte, au moins 50 % des membres du conseil d'administration et des postes décisionnels clés doivent comprendre des Femmes Autochtones.



14. Mon pays est-il éligible à ce cycle de subventions ?

L'offre du Fonds Ayni couvre toutes les régions. Cependant, les subventions moyennes et grandes ne sont disponibles que dans les pays du Sud.

15. J'ai d'autres questions liées à cet appel qui ne sont pas couvertes dans la QFP. Où puis-je poser mes questions ?

Vous pouvez nous écrire : [ayni2023@iiwf.org](mailto:ayni2023@iiwf.org) jusqu'au 20 février 2023 et/ou participer aux séances d'information prévues dans la première semaine de février 2023. Visitez le site Web de FIMI ou les médias sociaux pour plus de détails sur les sessions informatives, les webinaires et le matériel didactique sur notre site Web :

<https://fimi-iiwf.org/>

*Merci*

*Équipe du Fonds FIMI Ayni*

